



## Cosommation d'alcool au travail et faute grave ?

Par **beyere**, le **28/05/2014** à **17:59**

hier un ouvrier de l'entreprise est partie de son chantier (batiment) et a eu un accident avec le véhicule de l'entreprise sur la route du retour à son domicile. Après un contrôle d'alcoolémie, celui-ci se voit retirer son permis de permis (indispensable pour le travail). Enfin, puisque le salarié est alcoolisé l'assurance ne prend pas en charge les réparation du véhicule.

Cette situation peut elle justifier un licenciement pour faute grave ? Comment l'employeur peut il se voir indemniser des frais de réparation du véhicule ?

cordialement

Par **P.M.**, le **28/05/2014** à **18:21**

Bonjour,

Il faudrait savoir si le contrat de travail prévoit que le permis de conduire est indispensable à l'exercice de son emploi mais de toute façon, la faute grave pourrait apparemment être invoquée puisque le salarié était alcoolisé au volant du véhicule de l'entreprise pendant un trajet...

En revanche, comme il n'y a pas de faute lourde avec intention de nuire à l'entreprise la récupération des frais de réparation du véhicule n'est pas possible directement...